

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pacte de partenariat

Rapport annexe : réponse aux questions complémentaires posées par le PME

Septembre 2024

Table des matières

Table des sigles et acronymes....2
I. Introduction....3
II. Réponses relatives à la théorie du changement....3
II.1. Sur la méthode de mise en œuvre de la réforme....4
II.2 : sur les premiers obstacles....4
II.3 : sur le suivi et évaluation....8
II.4 : sur l'identification des produits et le suivi de la mise en œuvre de la réforme....8
III. Précisions sur les déclencheurs de l'allocation complémentaire....8
III.1. Précision sur le premier indicateur de déclenchement en lien avec l'annuaire statistique....9
III.2. Précision sur le deuxième indicateur de déclenchement en lien avec le centre d'évaluation....9
IV. Assurer la continuité éducative....10
IV.1. Des éléments de contexte....10
IV.2. Les actions envisageables pour assurer la continuité éducative....11
V. Des mots de conclusion....14

Table des sigles et acronymes

CEF	Centre d'Éducation Familiale
CNC	Commission Nationale du Curriculum
COC	Cadre d'Orientation Curriculaire
CPEV	Centre Permanent d'Évaluation
CP	Comté de Pilotage
CTP	Comité Technique de Pilotage
CPS	Comité de Pilotage Stratégique
DCQ	Direction du Curriculum et de la Qualité
DDE	Direction Départementale de l'Éducation
DEF	Direction de l'Enseignement Fundamental
DES	Direction de l'Enseignement Secondaire
DPCE	Direction de la Planification et de la Coopération Externe
ERCE	Etude Régionale Comparative et Explicative
ESU	Education en Situation d'Urgence
ETN	Equipe Technique Nationale
FDR	Feuille De Route
GLPEH	Groupe Local des Partenaires de l'Éducation en Haïti
IEA	Association Internationale pour l'Évaluation
LLECE	Laboratoire Latino-américain d'Évaluation de la qualité de l'éducation
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation Professionnelle
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
MMAS	Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité
ONAPÉ	Office National de Partenariat en Éducation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDEF	Plan Décennal de l'Education et de Formation 2020-2030
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RTE	Radio Télé Éducatives
SIGE	Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation
SIGESU	Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation en situation d'urgence
UEP	Unité d'Études et de Programmation
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
USI	Unité des Systèmes d'Information
ZMPAP	Zone Métropolitaine de Port-au-Prince

I. Introduction

Au mois de juin 2024, le gouvernement Haïtien, à travers le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et l'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPÉ), et avec l'appui technique de l'UNESCO, avait achevé l'élaboration du Pacte de partenariat, conformément aux orientations nationales et celles formulées par le Partenariat Mondial pour l'Education (PME). Le document a fait l'objet d'un consensus, dans la mesure où son élaboration a bénéficié de la contribution et de l'approbation de tous les acteurs et partenaires du système éducatif haïtien regroupés au sein du Groupe Local des Partenaires de l'Education en Haïti (GLPEH).

L'examen du rapport par le Secrétariat technique du PME a suscité des demandes de précision et de clarification sur certains points abordés dans le document du Pacte. Aussi, la visite au PME, à Washington, du nouveau ministre de l'Education nationale du gouvernement de transition mis sur pied entre avril et juin 2024, Monsieur Augustin Antoine, a permis des échanges sur les préoccupations du nouveau gouvernement. C'est ainsi que la question de « la continuité de l'éducation » est ressortie comme une priorité à prendre en compte dans le Pacte de Partenariat.

A la suite de cette visite et à la demande du PME, l'UNESCO, en partenariat avec l'ONAPE, a organisé une retraite de travail de 3 jours qui a regroupé les principales entités du Ministère impliquées dans l'élaboration du Pacte de partenariat et susceptibles d'apporter des éclairages sur la demande d'informations complémentaires du PME. Il s'agit en l'occurrence de l'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPÉ), de la Direction du Curriculum et de la Qualité (DCQ), de la Direction de l'Enseignement Fondamental (DEF), de la Direction de l'Enseignement Secondaire (DES), de la Direction de la Planification et de la Coopération externe (DPCE) et de l'Unité d'Études et de Programmation (UEP). La demande du PME concernaient les trois rubriques suivantes :

1. La théorie du changement ;
2. Les déclencheurs de l'allocation complémentaire
3. Et la continuité éducative.

En sa qualité d'agent partenaire du MENFP et du PME, l'UNESCO a apporté son appui technique dans l'élaboration du présent document.

II. Réponses relatives à la théorie du changement

La réforme prioritaire retenue dans le cadre du pacte de partenariat se rapporte à la réforme curriculaire. Plus précisément, elle s'intitule de la manière suivante : *« **Assurer la réforme curriculaire pour garantir la continuité d'une éducation inclusive et de qualité** »*. Cette réforme en cours s'appuie sur un document stratégique, le Cadre d'Orientation Curriculaire (COC) mis à jour sur la base des nouvelles orientations gouvernementales et sur une feuille de Route (FDR), qui balisent les principales étapes de réalisation de la réforme. Les réponses aux questions posées dans cette section se réfèrent principalement à ces deux documents qui ont été validés par les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers.

II.1. Sur la méthode de mise en œuvre de la réforme

Question : si la mise en œuvre de la réforme se fera par phases, par exemple, en commençant par des classes ou des sous-secteurs spécifiques : préscolaire, fondamental, secondaire

La mise en œuvre de la réforme se fera de manière globale et portera simultanément sur l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, deux des trois filières de l'enseignement secondaire et le curriculum de la formation des enseignants, conformément aux recommandations du COC. Elle ne sera donc pas découpée en phases organisées par classes ou sous-secteurs spécifiques. Elle se déroulera selon le plan et le calendrier proposés dans la Feuille de route (FDR) élaborée de manière participative avec les différentes structures centrales et déconcentrées du ministère et validée par le MENFP au mois de novembre 2023. L'élaboration de cette FDR a fait l'objet de plusieurs ateliers de travail qui ont permis de formuler des actions, afin de garantir l'atteinte des objectifs du plan établi. Le rapport d'état (étude diagnostique) réalisé à cet effet a permis de faire l'état des lieux de l'existant et d'identifier les conditions essentielles ainsi que les activités prioritaires pouvant assurer la mise en œuvre efficace de la reforme dans la salle de classe. Sur la base des recommandations issues de cette étude, la FDR dégage les grandes lignes directrices pour guider les activités de la réforme curriculaire des différents acteurs impliqués.

Le but de cette FDR était d'identifier l'ensemble des activités à mettre en œuvre selon une chronologie étalée sur une période de sept (7) ans, et les acteurs responsables de chacune d'entre elles. Ces activités formulées dans un plan, organisées par résultats, se réaliseront en parallèle sous le leadership du Comité Technique de Pilotage (CTP) coordonné par la DCQ. Ce plan prévoit, à l'intérieur des sous-secteurs, la réalisation séquentielle des résultats et activités des six objectifs formulés dans la FDR.

Il s'agira donc, de travailler de façon simultanée sur les niveaux d'enseignement (préscolaire, fondamental, secondaire général, technique et professionnel, éducation non formelle) et de manière séquentielle sur les jalons établis pour chaque niveau.

II.2 : sur les premiers obstacles

Question : quels sont certains des premiers obstacles à l'exécution qui pourraient apparaître et que peut-on faire pour les surmonter ?

Plusieurs obstacles peuvent retarder voire entraver la réalisation de la réforme curriculaire. Ceux évoqués dans le document du pacte de partenariat demeurent pertinents, avec toutefois des éléments d'actualisation liés à l'évolutions de la situation du pays, notamment l'installation d'un nouveau gouvernement de transition et la présence de la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité (MMAS) dans le pays. Cette liste pourrait aussi être complétée par un obstacle supplémentaire non négligeable, celui de la résistance au changement qui n'était pas évoqué de manière explicite. S'il est difficile de hiérarchiser les obstacles en raison notamment de leur imprévisibilité, il est néanmoins possible de considérer la question de l'engagement des pouvoirs publics comme un point de focalisation majeur de même que la question sécuritaire qui peut prendre des proportions extrêmement préoccupantes et déboucher sur le chaos. Le tableau ci-

dessus décrit les risques et obstacles majeurs susceptibles d'entraver la mise en œuvre de la réforme.

Risque/obstacle	Mesures d'atténuation
Engagement limité des décideurs et absence de continuité de l'engagement des pouvoirs publics (La transition politique installée au mois de mars 2024 peut entrainer quelques retards dans la mise en œuvre des reformes, des retards inhérents au temps d'appropriation des dossiers par les nouvelles équipes, en particulier pour les décisions à caractère politique)	Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs en mettant l'accent sur les avantages de l'éducation inclusive et équitable pour tous, sans discrimination de genre, de lieu de résidence et d'appartenance socioéconomique ; Mettre en place (ou redynamiser lorsqu'elles existent déjà) les instances de consultations et de dialogues partenariales ; Sensibiliser sur les effets bénéfiques de la réforme sur les filles et les garçons, en mettant en évidence les avantages de la promotion de l'égalité des genres dans l'éducation ; Impliquer les représentants du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) ainsi que le Bureau du Secrétaire d'Etat à l'intégration des personnes handicapées (BSEIPH) dans les instances de consultations et de dialogues partenariales pour garantir une prise en compte adéquate des préoccupations liées au genre et le handicap ; Engagement des acteurs impliqués à assurer une continuité et à éviter toute rupture dans le processus de mise en œuvre de la réforme curriculaire ; Sensibiliser la presse et les leaders d'opinion sur les enjeux de la réforme.
Formation insuffisante des enseignants	Plaider pour un renforcement des ressources allouées aux institutions de formation des enseignants, en soulignant en particulier, preuve à l'appui, la place centrale de l'enseignant dans le processus d'acquisition des compétences et en mettant l'accent sur la sensibilisation aux stéréotypes de genre, les pratiques pédagogiques inclusives et la valorisation de la carrière et du statut social de l'enseignant.
Resistance au changement au niveau de tous les acteurs impactés par la réforme : les enseignants et leurs structures syndicales, les administrateurs aux niveaux central et déconcentrés, les parents d'élèves, etc.	Sensibiliser tous les acteurs sur les avantages de la reformes ; Adopter une approche participative à toutes les étapes de la reformes ; Informer sur les progrès réalisés et les obstacles à franchir ;
Faible prise en compte de l'environnement d'apprentissage, y compris socio-culturel et des normes de genre, d'inclusion et de diversité dans le curriculum	Mettre en place des cadres de consultation participatifs inclusifs, avec notamment l'implication des comités de parents d'élèves, de la société civile, des universitaires, des enseignants, etc., tout en veillant à la représentation équilibrée en termes de genres, pour

	garantir une intégration adéquate des réalités socio-culturelles et des normes de genre dans le curriculum ; Intégrer une analyse de genre dans l'élaboration et la révision du curriculum, en veillant à ce que les contenus, les exemples, les illustrations et les activités pédagogiques soient sensibles à ces questions.
Crises humanitaires aigues liées aux catastrophes naturelles avec des risques de réaffectation des ressources disponibles vers l'urgence humanitaire	Mise en place des plans de résiliences et de contingence sur toute la chaine éducative ; Sensibiliser sur la pertinence de l'approche triple-nexus qui vise à des stratégies complémentaires aux problématiques d'urgence, de paix et de développement.
Insuffisance des ressources mobilisées	Développer des stratégies de mise en commun des ressources spécifiques pour répondre aux besoins en matière d'éducation des filles et des garçons ; Renforcer les cadres partenariaux afin de garantir, entre autres, une contribution adéquate des partenaires techniques et financiers à la promotion de l'égalité des filles et des garçons dans l'éducation. Sensibiliser sur les enjeux de la réforme ; Renforcer le plaidoyer auprès des autorités gouvernementales sur les effets de la transformation curriculaire sur les performances, les attitudes et comportements des élèves, etc. ; Assurer l'efficacité dans l'utilisation des fonds existants en évitant les duplications d'activités et en trouvant des synergies entre le financement des partenaires et ceux du MENFP ; Elargir l'assiette de financement du Fonds National de l'Education (FNE) en appliquant l'intégralité de l'article 25 de la loi portant création, organisation et fonctionnement de ce mécanismes de financement.
Défaillance du système de production des données et statistiques	Poursuivre l'appui au ministère pour le développement de stratégies innovantes pour collecter des données désagrégées par sexe, âge et handicap, en veillant à ce que les indicateurs pertinents pour suivre les progrès en matière d'égalité des genres dans l'éducation soient intégrés dans les systèmes de suivi et d'évaluation. Une forte mobilisation des décideurs et des partenaires est nécessaire pour satisfaire ce besoin ; Renforcer les capacités du personnel chargé de la collecte et de l'analyse des données à prendre en compte la question du genre, en mettant l'accent sur la nécessité de produire des données fiables et désagrégées par sexe, âge et handicap pour informer la prise de décision ;

	Solliciter l'appui des partenaires au renforcement et à l'opérationnalisation continue du système de gestion et d'information sur l'éducation (SIGE) du MENFP ; Veiller à ce que les conditions de base soient réunies au sein du MENFP à tous les niveaux pour assurer la collecte, la mise à jour, la gestion, et la diffusion des données, y compris en prévoyant dans le budget du MENFP une ligne pour la connectivité Internet à tous les niveaux du MENFP (central et décentralisé), la mise en place des infrastructures du SIGE et le stockage permanent des données (en local ou dans le Cloud).
Instabilité de l'environnement socio-politique et sécuritaire (L'arrivée de la force internationale MMAS peut créer des tensions dans les quartiers et des difficultés de coordination qui pourraient retarder les efforts de sécurisation de pans entiers des quartiers ou zones des villes concernées).	Renforcer la CNC et sa représentativité (inclusion de tous les acteurs pertinents du système), pour assurer la continuité de la réforme par rapport au risque de changement politique ; Etablir un plan d'éducation d'urgence pour assurer la continuité éducative (radio, télévision éducative, plateforme d'apprentissage en ligne et hors ligne.) ; Renforcer le CTP à travers la DCQ (mise en place de la plateforme de planification, de suivi de la FDR de la réforme et de communication) pour assurer la continuité de la reforme ; Renforcer le CFCE (mise en place de la plateforme de formation à distance pour les enseignants, les cadres, etc.) ; Renforcer le réseau des EFACAP et des CFEF en les dotant de plateformes de formation à distance, pour garantir la continuité de la formation des enseignants ; Favoriser la fréquentation et la rétention scolaire avec l'extension des cantines scolaires dans l'éducation formelle et non-formelle ; Définir des programmes de récupération, d'accélération et de consolidation des apprentissages en cas de crises ; Informer régulièrement les partenaires sur l'état de la situation sécuritaires et les mesures de gestion des risques prises par les autorités du secteur éducatif.
Irrégularité et insuffisance des appuis des partenaires	Renforcer la coordination avec les partenaires pour consolider l'alignement sur les priorités nationales ; Renforcer le dialogue, la sensibilisation et le plaidoyer en faveur de l'éducation formelle et non-formelle auprès des partenaires ; Accroitre les ressources domestiques allouées à l'éducation ; Sensibiliser davantage les partenaires nationaux pour renforcer leur engagement et leur appropriation de la réforme.

II.3 : sur le suivi et évaluation

Question : quelle approche retenue pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la réforme, et de correction éventuelle de trajectoire prévoit-on ?

La structure de gouvernance conçue pour la réforme curriculaire a mis en place de mécanismes de pilotage pour l'implémentation, le suivi et l'évaluation des travaux de la réforme. Plus spécifiquement, le mécanisme de suivi et évaluation associé à la feuille de route est doté d'une batterie d'indicateurs permettant d'évaluer l'évolution de la réforme. Les instances de gouvernance et de pilotage mises en place pour la réforme ont la responsabilité, à des degrés divers, de la mise en œuvre globale de la réforme. Il s'agit de la Commission Nationale de Curriculum (CNC) qui regroupe toutes les parties prenantes nationales, du Comité de Pilotage Stratégique (CPS), et du Comité Technique de Pilotage (CTP) qui comprend toutes les structures concernées (DCQ, DES, DFP, DEF et les DDE). En s'appuyant sur les données et informations collectées et traitées par le mécanisme de suivi et évaluation, ces instances ont la responsabilité d'apporter les ajustements requis, lorsque l'évolution de la réforme s'éloigne de manière préoccupante de la trajectoire prévue. Il est prévu des rencontres périodiques et des phases d'évaluations intermédiaires sous le leadership du CTP, avec l'ensemble des acteurs du secteur, qui permettront d'assurer un management agile de la réforme, qui doit être appréhendée dans sa totalité.

II.4 : sur l'identification des produits et le suivi de la mise en œuvre de la réforme

Question : comment l'identification de produits spécifiques et de résultats intermédiaires peut-elle permettre de suivre la mise en œuvre de la réforme ?

La feuille de route de la réforme curriculaire décline les différentes étapes de sa mise en œuvre à travers un ensemble d'activités et d'objectifs spécifiques à atteindre. Les résultats ou produits spécifiques de chacune des étapes, évalués sur la base des indicateurs de suivis mis en place dans le cadre du mécanisme de suivi et évaluation, constituent des balises d'évaluation de l'évolution de la réforme. Des produits tels que la révision des programmes, la production des nouveaux manuels conformes aux programmes révisés, la formation des enseignants à l'APC et sur les nouveaux contenus, la définition de nouvelles normes et standards de recrutement des enseignants, l'évaluation des élèves sur la base des nouveaux programmes constituent des jalons essentiels à observer dans la mise en œuvre de la réforme.

III. Précisions sur les déclencheurs de l'allocation complémentaire

Dans l'analyse des facteurs favorables, deux d'entre eux ont été identifiés comme étant de haute priorité. Il s'agit des « données et éléments probants » et du « Volume, efficience et équité du financement national ». Les indicateurs de déclenchement retenus relativement à ces facteurs favorables se rapportent à la publication de l'annuaire statistique d'une part, et à la production d'un document d'analyse par le centre d'évaluation des acquis scolaires.

III.1. Précision sur le premier indicateur de déclenchement en lien avec l'annuaire statistique

La formulation retenue pour le premier indicateur est la suivante : « *D'ici fin décembre 2025, les annuaires statistiques de l'éducation préscolaire, de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire seront disponibles et réalisés selon les standards internationaux de qualité. La source de vérification sera la disponibilité et la diffusion des annuaires sous format numérique et en papier ».*

En effet, le MENFP s'est engagé depuis 2023 dans un processus de modernisation du Système d'information pour la Gestion de l'Education (SIGE), à partir de la conception et du développement d'une plateforme numérique permettant l'enregistrement en ligne des écoles, élèves et enseignants. Cette plateforme numérique pilotée par l'Unité du Système d'Information (USI) et coordonnée par l'équipe technique nationale (ETN) devrait fournir à la Direction de la Planification et de la Coopération externe (DPCE) des données préliminaires pour la conception et production des trois registres : Ecoles, Elèves et Enseignants, désignés par les 3E.

Les saisies de ces 3 bases de données interconnectées, alimentées à partir de la plateforme de saisies à distance, accessibles par les chefs d'établissement de manière personnalisée et sécurisée, se poursuivent et devraient fournir à termes des informations pertinentes sur le système éducatif haïtien et améliorer de manière substantielle les activités de gestion du ministère. Toutefois, les données actuellement collectées pour les trois registres ne permettent pas la réalisation des annuaires statistiques, car elles sont limitées à quelques catégories d'informations. Pour compléter ce dispositif, le MENFP envisage de démarrer d'ici novembre 2024 une campagne de collecte de données plus exhaustive avec les structures déconcentrées du ministère et sous la supervision de la direction de la planification (DPCE). Cet exercice, qui culminera avec l'organisation d'une journée nationale des Statistiques de l'éducation, aura un double objectif : (1) collecter les données pour les annuaires statistiques et (2) accélérer la saisie des données des 3 registres tout en procédant à l'assurance qualité des données déjà saisies. Le processus comprenant la collecte, la saisie, le traitement et l'analyse des données devrait s'étendre jusqu'à la fin de 2025, en considérant les nombreuses incertitudes liées à l'environnement sécuritaire.

III.2. Précision sur le deuxième indicateur de déclenchement en lien avec le centre d'évaluation

Ce deuxième indicateur pourrait être reformulé de la manière suivante :

« D'ici fin 2026, le MENFP, à travers le centre permanent d'évaluation (CPEV) produira un premier rapport d'analyse sur les performances des élèves aux examens officiels de neuvième année fondamentale et de secondaire VI pour fournir des informations pertinentes sur les élèves, les enseignants et les conditions d'apprentissage. La source de vérification sera la disponibilité et la diffusion du rapport d'analyse sous format numérique et papier ».

En effet, la création du CPEV a été officialisée par la publication d'une décision ministérielle et matérialisée par la nomination d'un directeur ad intérim. La nomination prochaine du personnel du centre devrait permettre le démarrage de ses activités. Il convient aussi de rappeler que le

ministère a bénéficié de l'appui technique de l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA), qui a permis de réaliser des études sur les performances des élèves. Dans le cadre de cet appui, il est prévu la formation des cadres du ministère sur les techniques et méthodes d'évaluation des acquis scolaires.

Parallèlement, le MENFP, avec l'appui de quelques partenaires, explore les possibilités de partenariat avec les centres régionaux spécialisés en évaluation des acquis des élèves. Il s'agit principalement du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) en Afrique francophone et de l'Etude régionale comparative et explicative (ERCE) du laboratoire latino-américain d'évaluation de la qualité de l'éducation (LLECE) basé au sein du Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Ces perspectives devraient renforcer les capacités du ministère en matière d'évaluation des acquis scolaires. Les travaux du centre devraient efficacement soutenir l'élaboration des politiques éducatives à l'échelle du pays et en particulier la mise en œuvre de la réforme curriculaire et la définition des nouveaux standards de recrutement des enseignants qualifiés.

IV. Assurer la continuité éducative

IV.1. Des éléments de contexte

Depuis 2015, Haïti traverse une crise institutionnelle et socio-politique profonde, aggravée par une insécurité croissante, en particulier dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPAP) et le département de l'Artibonite. Cette instabilité affecte de manière drastique la stabilité du pays et le bien-être des populations, tout en perturbant des secteurs vitaux tels que l'agriculture, le commerce, la santé et l'éducation. Les catastrophes naturelles, telles que le séisme de 2021 qui a détruit 1 250 écoles, ainsi que la pandémie de Covid-19, ont exacerbé les défis éducatifs. La crise sécuritaire de 2024 a davantage aggravé cette situation, rendant encore plus difficile l'accès aux services essentiels pour de nombreuses communautés.

A partir de septembre 2022, la dégradation de la situation sécuritaire a connu une accélération en particulier dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite au nord. En juin 2024, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) recensait plus de 578 074 personnes déplacées internes (PDI), soit une augmentation de 60 % par rapport à mars 2024. Parmi cette population, 52 % sont des enfants de moins de 18 ans, dont 36 % en âge scolaire (3-17 ans), représentant près de 207 000 enfants. À l'approche de la rentrée scolaire, de nombreuses écoles restent fermées en raison de l'insécurité, privant des milliers d'enfants d'accès à l'éducation.

Les violences basées sur le genre, y compris les viols, ont significativement augmenté dans les zones contrôlées par les gangs et les sites de PDI, avec des rapports faisant état de nombreuses victimes de viol allant jusqu'à 40 victimes par jour dans certaines parties de la capitale. Près de 72 % des incidents de violences signalés sont de nature sexuelle, principalement perpétrées par des membres de groupes armés ; les principales victimes étant les filles.

L'insécurité affecte directement les enfants, qui sont particulièrement vulnérables, continuant d'être assassinés, blessés, et recrutés par des gangs et des groupes de "défense personnelle" lors

des affrontements armés et des opérations policières. Ils sont exposés aux traumatismes liés à l'instabilité qui agissent sur leur capacité à se concentrer, à réussir et à poursuivre leur scolarité. S'agissant de l'accès aux écoles, en juin 2024, le MENFP a signalé la fermeture de 1 012 écoles dans les départements de l'Ouest et Artibonite, soit environ 5.6% des écoles du parc scolaire, touchant directement 165 031 élèves, soit environ 3.5 % des élèves du système éducatif. Depuis janvier 2024, plus de 234 écoles ont été attaquées par des groupes armés, exacerbant les inégalités éducatives parmi les enfants de familles à faible revenu, les filles, et les enfants en situation de handicap. Bien que des initiatives gouvernementales aient permis de relocaliser 236 établissements scolaires vers des zones plus sécurisées, de nombreuses écoles restent occupées par des groupes armés ou utilisées comme abris temporaires par les PDI. Par ailleurs, la violence a également affecté la disponibilité des enseignants en particulier ceux qui vivent dans les zones rurales et marginalisées, souvent confrontés à des conditions de travail périlleuse, les dissuadant ainsi de travailler dans les zones les plus affectées.

Cette situation sécuritaire préoccupante est aggravée par les risques de catastrophes naturelles fréquentes dans la sous-région (tremblement de terre, ouragans, cyclones, inondations, glissement de terrain, etc.), qui sont autant de facteurs qui renforcent la vulnérabilité des familles plutôt préoccupées dans ces circonstances par leur survie immédiate que par l'éducation de leurs enfants. Toutefois, le Cluster Éducation en Situation d'Urgence (ESU) en Haiti rapporte que plus de 26 % des familles déplacées considèrent l'éducation comme une priorité.

La situation sécuritaire compromet la capacité des familles à subvenir à leurs besoins et à offrir un avenir meilleur à leurs enfants. Elle a une incidence directe sur l'offre et la demande d'éducation. Son caractère récurrent induit la nécessité pour les pouvoirs publics de développer des stratégies appropriées pour assurer la continuité éducative et favoriser la scolarisation des filles, principales victimes de la violence des gangs.

IV.2. Les actions envisageables pour assurer la continuité éducative

Les stratégies de mitigation de la crise et plus spécifiquement celles pouvant assurer la continuité éducative sont diverses et pourraient induire plusieurs actions.

IV.2.1. Des actions en lien avec l'accès et l'équité

- Orienter les nouvelles constructions et les réhabilitations des établissements dans les zones impactées par les mouvements migratoires. La péninsule sud accueille un nombre considérable de déplacés de même que l'Artibonite. Les nouveaux plans de construction élaborés par la Direction du Génie Scolaire (DGS) doivent prendre en compte les risques d'occupation des établissements et prévoir des architectures adaptées qui permettraient à la fois d'accueillir temporairement des familles et de poursuivre la scolarisation (disponibilité de gymnase, de terrains de sport capables d'abriter des infrastructures mobiles, etc.). Les nouvelles infrastructures scolaires à construire devront respecter les normes de construction parasismiques et anticycloniques pour pouvoir résister aux tremblements de terre et aux ouragans, afin d'assurer la continuité des apprentissages en cas de catastrophe ;

- Mettre en place des espaces temporaires d'apprentissages pour répondre aux besoins d'urgence, tout en privilégiant, lorsque cela est possible, les structures plus durables ;

- Clôturer les écoles qui n'en dispose pas, afin de renforcer la sécurité et la quiétude des élèves ;

- Développer et/ou actualiser des programmes d'éducation accélérés du sous-secteur de l'éducation non-formelle pour les enfants qui se trouvent hors du système scolaire formel. Cette approche vise à élargir la couverture en développant des environnements éducatifs de proximité ;

- Mettre en place une politique d'expansion des cantines scolaires pour d'une part satisfaire les besoins des familles démunies, et d'autre part favoriser la fréquentation scolaire, y compris pour les centres du soir et les Centres d'Education Familiale (CEF) du Ministère de l'Education nationale ;

- Réduire les inégalités liées aux ressources financières à travers des programmes de subventions : augmentation et décentralisation de l'offre scolaire publique ; offre de bourses pour celles et ceux qui ne trouvent pas de place dans les écoles publiques, distribution gratuite ou à moindre coût d'uniformes et de matériels scolaires pour encourager les familles à envoyer leurs enfants à l'école, en particulier les filles et les enfants issus de familles à faible revenu ;

- Mener des campagnes de sensibilisation conjointes avec les partenaires techniques et financiers et d'autres acteurs de terrain auprès des familles pour les encourager à inscrire et maintenir leurs enfants à l'école, même dans des situations de crise ;

- Mener des campagnes de vulgarisation sur le droit à l'éducation et les conventions sur la sécurité dans les écoles comme espace neutre inviolable lors des conflits armés.

V.2.2. Des actions en lien avec la qualité et la pertinence

- Concevoir des curricula d'éducation accélérée permettant de couvrir près de 70% des contenus des programmes officiels qui pourraient être dispensés sur des périodes plus courtes (4 ou 5 mois) dans des situations de fortes perturbations de l'année scolaire ;

- Doter les élèves de manuels scolaires et de kits pédagogiques, en adéquation avec le curriculum officiel ;

- Former les enseignants des zones vulnérables sur les curricula de l'ESU ;

- Introduire dans les curricula des thématiques transversales sur l'éducation à la culture de la paix et au développement durable ;

- Offrir des appuis psycho-sociaux aux élèves et aux enseignants victimes ou exposés à des risques de traumatismes, qu'il s'agisse de la violence des gangs ou des catastrophes naturelles ;

- Mettre en place un programme de bourses scolaires pour les élèves qui ne trouvent pas de place dans les écoles publiques ou de soutiens financiers pour les élèves vulnérables, en particulier les filles, les populations des zones rurales et les habitants des quartiers marginalisés ;

- Renforcer la plateforme pédagogique en ligne du MENFP dédiée aux élèves, aux enseignants et aux parents d'élèves, en y ajoutant des dispositifs d'évaluation à distance ;

- Numériser les ressources pédagogiques, afin de favoriser leur diffusion et pour des usages d'enseignement à distance à travers un renforcement de la plateforme pédagogique numérique du MENFP ;

- Renforcer la télévision et la radio éducatives et les mettre en lien avec le réseau des radios communautaires, comme stratégies alternatives et complémentaires d'offre éducative, et aussi comme moyen d'assurer la communication et la vulgarisation autour de la reforme prioritaire. Elles ont déjà montré leur efficacité aussi bien en Haiti que dans des pays de niveau de développement comparable ;

- Intensifier le processus de développement des plans de contingence prioritairement pour les établissements situés dans les quartiers victimes de marginalisation et de catastrophes naturelles.

IV.2.3. Des actions en lien avec la gouvernance

- Renforcer le rôle et les responsabilités des structures départementales, y compris les bureaux de districts scolaires et d'inspection de zones dans la gestion des établissements, notamment à travers l'établissement des normes d'inspection et des dotations de moyens de déplacement. Leur proximité est de nature à renforcer leur proactivité, à favoriser la célérité de leur intervention et à stimuler leur capacité d'innovation. Ces responsabilités accrues doivent s'accompagner de moyens supplémentaires à mettre à la disposition des structures déconcentrées, y compris l'accompagnement des partenaires techniques et financiers présents sur le terrain. Des contrats d'objectifs établis entre le ministère et ses bureaux déconcentrés sont de nature à renforcer l'engagement mutuel des parties prenantes ;

- Renforcer les mécanismes de coordination des interventions des partenaires techniques et financiers (acteurs humanitaires et acteurs de développement) en matière d'éducation en situation d'urgence, pour davantage développer des synergies et des complémentarités, mais aussi pour s'aligner sur les priorités gouvernementales inscrites dans les plans et programmes du MENFP ;

- Encourager le partenariat avec les entreprises du secteur privé pour fournir des ressources et des infrastructures éducatives supplémentaires, notamment dans les zones rurales ;

- Elaborer une vision gouvernementale à partir d'un plan stratégique pour l'Education en urgence, assorti d'un plan opérationnel de court terme, afin de disposer de leviers politiques pour agir sur les interruptions scolaires dues aux crises sécuritaires, socio-politiques et celles liées aux catastrophes naturelles, comme les séismes ou les ouragans ;

- Mettre en place un Système d'Information pour la Gestion de l'Education en situation d'urgence (SIGESU), lié au SIGE existant et basé sur une méthodologie spécifique permettant de disposer de données et informations pertinentes dans des délais rapides ;

Assurer la continuité éducative ressort comme une exigence prioritaire pour le système éducatif haïtien, confronté à des crises récurrentes qui constituent une véritable entrave à l'accès à l'éducation et la poursuite de la scolarisation. Les actions ci-dessus identifiées visent à fournir les éléments de base pour l'élaboration d'une stratégie globale pour garantir la continuité éducative. Certaines d'entre elles font déjà l'objet d'expérimentation. Leur prise en compte dans une stratégie globale et cohérente sera de nature à les renforcer. Les actions proposées sont inscrites dans la vision gouvernementale définie dans le Plan Décennal de Développement d'Education et de Formation (PDEF) et s'alignent sur les 3 axes prioritaires retenues : accès et équité, qualité et pertinence et gouvernance.

V. Des mots de conclusion

En se référant aux travaux et rencontres qui ont permis l'élaboration du pacte de partenariat, et en tenant compte des avancées déjà réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme curriculaire (disponibilité du COC, du Rapport d'état, de la FDR, et d'une estimation des coûts de la reforme), le présent document s'efforce d'apporter des éléments de réponse les plus précis possibles et des clarifications aux préoccupation du PME. Le délai accordé pour la soumission du document n'a pas permis d'élargir les consultations à tous les partenaires du système éducatif haïtien regroupés au sein du GLPEH. L'UNESCO et l'ONAPÉ ont toutefois veillé à ce que les directions ministérielles les plus concernées soient au premier plan de cet exercice, qui vise à consolider le pacte de partenariat et à renforcer ses chances de succès dans la phase de mise en œuvre. L'ouverture de l'atelier de rédaction de ce rapport-annexe a été l'occasion pour les participants d'écouter la vision du nouveau ministre de l'Éducation et de la formation professionnelle sur la continuité de l'éducation, une des questions abordées dans le présent rapport.